

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Annie Provencher

<https://www.cadre21.org/membres/1a06bd16d65d9662ec8aff81>

Date d'obtention : 2026-09-04 14:24:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens les étapes pour procéder à l'utilisation.

Le point important qu'en aucun temps je dois voir les photos en questions

La police fait partie du processus à la fin lors d'un acte impulsif et immédiatement lorsque c'est un acte malveillant

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais pouvoir maintenant utiliser la trousse sans devoir référer le cas à une collègue formée

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

ne pas avoir accès aux photos